

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2022

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le mardi 24 mai 2022 à 16h41 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Travaux d'infrastructures dans le cadre du programme PAVL : dépôt des soumissions et octroi conditionnel du contrat;**
- 3 **Projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie : dépôt des soumissions et octroi du contrat;**
- 4 **Directive de changement dans le cadre des travaux de réaménagement du 6e Rang;**
- 5 **Renouvellement de l'assurance collective au 1er juin pour 12 mois;**
- 6 **Désengagement de montants sur le fonds de roulement;**
- 7 **Période de questions;**
- 8 **Levée de la séance.**

22-05-168 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-05-169 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI CONDITIONNEL DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière maximale dans le programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération au montant de 2 286 215 \$;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection de chaussées et de remplacement de ponceaux sur le 10^e Rang, le chemin du Lac-Bolduc, le rang de la Chapelle et la route des Hamann;

ATTENDU que le 17 mai 2022 a eu lieu l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conformité	Montant (taxes en sus)
Excavations Gagnon & Frères inc.	Oui	2 603 649.78 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	Oui	2 632 251.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à Excavations Gagnon & Frères inc. le contrat de travaux de réfection de chaussées et de remplacement de ponceaux sur le 10^e Rang, le chemin du Lac-Bolduc, le rang de la Chapelle et la route des Hamann au montant de 2 603 649.78 \$, taxes en sus;
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 273-21.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-05-170

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-CŒUR-DE-MARIE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que le 14 février 2022 a eu lieu l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conformité	Montant (taxes en sus)
Excavation Bolduc inc.	Oui	169 839.19 \$
Les Entreprises P.N.P. inc.	Oui	155 028.00 \$
Cité Construction TM inc.	Oui	161 226.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer à Les Entreprises P.N.P. inc. le contrat de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie au montant de 155 028.00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-05-171

DIRECTIVE DE CHANGEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU 6E RANG

ATTENDU les modalités du protocole d'entente du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6^e Rang et la route du Mont-Adstock;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à des modifications aux travaux prévus sur le 6^e Rang afin d'améliorer la chaussée;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la directive de changement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une directive de changement d'environ 135 000 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6^e Rang et la route du Mont-Adstock;

- si les travaux ne sont pas admissibles à une aide financière, de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 234-18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-05-172

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1ER JUIN POUR 12 MOIS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a demandé, en 2021, des soumissions pour son contrat d'assurance collective;

ATTENDU que la compagnie d'assurance Canada Vie avait été retenue au terme du processus;

ATTENDU la soumission de renouvellement de la compagnie d'assurance Canada Vie;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en régime d'assurances collectives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de confier, pour la période s'échelonnant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023, notre contrat d'assurance collective pour les employés de la Municipalité à la compagnie Canada Vie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-05-173

DÉSENGAGEMENT DE MONTANTS SUR LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que la résolution numéro 16-04-114 prévoyait la réalisation de travaux de réfection sur le réseau pluvial de Saint-Daniel et que le financement de ces travaux était prévu au fonds de roulement;

ATTENDU la résolution numéro 18-11-381 visant à désengager un montant de 65 000 \$ au fonds de roulement initialement prévu pour ses travaux;

ATTENDU que suite à des pourparlers avec le MTQ, ce dernier s'est engagé à réaliser ces travaux et à les inclure dans sa planification de travaux;

ATTENDU que les résolutions numéro 15-05-152 et 17-09-274 ont engagé des sommes au fonds de roulement pour la réalisation de travaux concernant la mise à niveau des étangs aérés du secteur Sacré-Coeur-de-Marie;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés;

ATTENDU qu'il y a lieu de désengager les montants résiduels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de désengager au fonds de roulement un montant de 7 714.16 \$ initialement prévu pour les travaux de réfection sur le réseau pluvial de Saint-Daniel;

- de désengager au fonds de roulement des montants de 2 893.15 \$ et 37 427.68 \$ initialement prévus pour les travaux de mise à niveau des étangs aérés du secteur Sacré-Coeur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

22-05-174 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 17h07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin